

URUGUAY

A SAINT PAUL DE VENCE OCTOBRE 1953

C I N E T E C A
D E
C I N E
I N D E P E N D I E N T E

Florida 1474
MONTEVIDEO
(URUGUAY)

R A P P O R T

ANTECEDENTS La Cinémathèque du Cinéma Indépendant a été fondée le 20 Juin 1952 pour contribuer, ainsi que ses semblables, à reprendre régulièrement la production indépendante, lui chercher des ressources, veiller pour la conservation de ses travaux, créer un circuit spécial de distribution hors du commerce et coopérer avec les travaux généraux de la F.I.A.F. C'est pour cela que le 24 Juillet 1952 fut présentée la demande d'affiliation, qui mis en considération au Congrès de Bruxelles de la même année, a été accepté provisoirement. La création de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant, fût répandue par la presse, et en Décembre eut lieu une conférence spéciale de presse où l'on fit connaître les activités détaillées de la Cinémathèque et ses plans pour le futur.

GENERALITES La Cinémathèque du Cinéma Indépendant a été fondée par les MM José Carlos Olloniego, Alberto Mántaras Rogé, Eugenio Hintz et Antonio J. Grompone. Elle fonctionne d'accord aux statuts et à un règlement que vous trouverez ci-joint. Veuillez remarquer que dans ce sens nous avons été dans l'attente des directives qui pourraient sortir du Congrès de la F.I.A.F. à fin d'améliorer ces dispositions.

FILMS La Cinémathèque a été fondée avec la généreuse aide du Cine Club del Uruguay qui lui donna ses films de 35mm et 16mm, dont vous trouverez la liste ci-jointe et dont l'importance dans l'activité de la Cinémathèque est à signaler. D'ailleurs, la recherche des films historiques inédits a été intensifiée et il est important de faire remarquer la découverte de "RASPUTIN", "THE BLACK MONK" (Arthur Ashley, 1917), "ATILA" (Febo Mari, 1916), "VOYAGE A JUPITER" (Segundo de Chomon, 1909), etc. De ce dernier film on a tiré une copie négative et plusieurs positifs.

ACTIVITES Disposant de ses films et d'accord avec les dispositions générales plus haut mentionnées, la Cinémathèque du Cinéma Indépendant commença à suivre un plan et dans son aspect fondamental on peut préciser qu'elle a accompli des échanges des films, la diffusion des mêmes à travers les différentes institutions, développement des recherches historiques, encouragement du cinéma expérimental, etc.-

ÉCHANGE DE FILMS Celui là a eu lieu avec l'extérieur moyennant l'échange des films expérimentaux uruguayens ou des copies de films inédits. C'est ainsi que les films suivants furent envoyés en échange:

A la Cinémathèque Française:
VOYAGE A JUPITER - (Segundo de Chomon, 1909),
FEDE - (Alberto Mántaras, 1952),
LAPSUS - (Alberto Mántaras, 1951),
ESCRITO SOBRE EL AGUA - (Enrique Amorin, 1952),
JOSE ARTIGAS - (Enrico Gras, 1950),
EL MURO - (Leopoldo Torre Nilson):

Echanges de films (suite)

Au British Film Institute:
JOSE ARTIGAS - (Enrico Gras, 1950)
TURAY - (Enrico Gras, 1950)

Au Het Nederlands Filmmuseum:
JOSE ARTIGAS - (Enrico Gras, 1950)
TURAY - (Enrico Gras, 1949).

EXHIBITIONS

Le matériel de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant est offert sans distinction aux institutions et cinémathèques de l'extérieur et du pays.

À l'extérieur, les institutions suivantes ont reçu des films de notre cinémathèque: Het Nederlands Filmmuseum, Hollande ("Emil und die detektive"); Museu de Arte Moderna de Sao Paulo (Brazil); Instituto Cultural Anglo-Chileno (Chili); Cine Club de Lima (Pérou); Instituto Cultural Anglo-Peruano (Pérou); Escuela Central Normal (Pérou), etc.-

En Uruguay: Carmelo Cine Club; Cine Club Durazno; Cine Club del Uruguay; Federación de Estudiantes Universitarios; Club Holandés; Centro de Estudiantes de Derecho; Cine Club Amigos del Septimo Arte; Cine Club Liceo N°8; Instituto Cultural Anglo-Uruguayo; Asociación Cristiana de Jóvenes; Escuela Nacional de Bellas Artes, etc.-

RECHERCHES
HISTORIQUES

Elles ont été réalisées avec la collaboration de la Cinémathèque de Monsieur Fernando Pereda, qui a prêté, pour être étudiés, des films inédits, et au travail du président de cette Cinémathèque, M. José C. Alvarez Olloniego, dont le matériel graphique a été réalisé par M. Eugenio Hintz. La revue "Cine Club" a publié ces travaux et continuera à le faire.

ENCOURAGEMENT
DU CINÉMA
EXPERIMENTAL.

Un atelier de filmation a été créé, destiné à l'expérimentation cinématographique, a fin d'aider la formation du réalisateur indépendant en lui donnant l'appui économique nécessaire. L'inauguration de cet atelier fut précédé par une série de conférences théoriques-pratiques données par le réalisateur M. Leopoldo Torre Nilsson, spécialement invité de Buenos Aires. L'atelier possède actuellement une caméra 16mm avec ses accessoires, ayant une subvention mensuelle, et plusieurs travaux sont en cours de réalisation.

DIVERS

Parmi le travail général de diffusion et d'échange, notre Cinémathèque a prêté son aide en envoyant des conférenciers et des films pour la création des Cine Clubs de Carmelo et Durazno. A fourni des films pour exhibitions de cinéma retrospectif pendant la "Muestra del Cine Francés" qui eût lieu à Punta del Este. A présenté des films expérimentaux et d'avant-garde. A envoyé à Paris des photographies, des documents, des scénarios originaux, des manuscrits et matériaux divers de filmation appartenant à diverses productions nationales pour l'exposition du cinéma indépendant. etc.*

ACTE STATUAIRE

A MONTEVIDEO, LE VINGT JUIN MIL NEUF CENT CINQUANTE DEUX, EST ETLABIE LA SECCION URUGUAYA DE LA FEDERACION INTERNACIONAL DEL CINE INDEPENDIENTE, QUI FONC-TIONNERA DANS CETTE VILLE, rue FLORIDA N°1474.

LES STATUTS QUI REGISSENT SON FONCTIONNEMENT SONT LES SUIVANTS:

- 1) = LA SECCION URUGUAYA DE LA FEDERACION INTERNACIONAL DEL CINE INDE-PENDIENTE EST UNE ASSOCIATION CULTURAL DESTINEE A LA DEFENSE DU CINEMA DOCUMENTAL, EXPERIMENTAL ET D'AVANT GARDE, A LA DIFUSION DE SA PRODUCTION, A L'APPUI DE CETTE PRODUCTION AINSI QU'AU DEVE-LOPPEMENT DE SES TRAVAUX; A LA REUNION ET CONSERVATION DE SES OEUVRES.
- 2) = CETTE ASSOCIATION SERA DIRIGEE PAR UN CONSEIL DIRECTIF COMPOSE PAR UN PRESIDENT, UN VICE-PRESIDENT, UN SECRETAIRE GENERAL ET UN TRE-SORIER-ARCHIVISTE.
- 3) = C'EST AU CONSEIL DIRECTIF QUI CORRESPOND L'ADMINISTRATION DE L'AS-SOCIATION ET EN PARTICULIER:
 - a) faire les démarches nécessaires pour organiser les activités pour bien accomplir les buts cul-turels de l'Association;
 - b) la rédaction d'un règlement in-terne;
 - c) la détermination d'un plan de re-ssources.
- 4) = LA SECCION URUGUAYA DE LA FEDERACION DEL CINE INDEPENDIENTE SE PRO-POSE CREEER UN FOND ECONOMIQUE A FIN DE SOUTENIR LA PRODUCTION DO-CUMENTAIRE EXPERIMENTAL ET D'AVANT GARDE, AINSI QUE FACILITER -PAR TOUS SES MOYENS LE DEVELOPPEMENT DU CINEMA INDEPENDANT, NON COM-MERCIAL.
- 5) = LES ACTIVITES DE LA SECCION URUGUAYA DEVRONT SE DEROULER CONFORME-MENT AUX STATUTS DE LA FEDERATION INTERNATIONALE, EN COORDINANT CE TRAVAIL AVEC CEUX DES ORGANISMES SIMILAIRES AFILIES POUR DONNER LIEU A UN AMPLE ECHANGE CULTURAL ENTRE LES PEUPLES.
- 6) = LE PREMIER CONSEIL DIRECTIF DE LA SECCION URUGUAYA DE LA FEDERA--CION INTERNACIONAL DEL CINE INDEPENDIENTE, A LA SUIVANTE INTEGRA-TION:

PRESIDENT: José Carlos Alvarez Olloniego,
VICE-PRESIDENT: Alberto Mántaras Rogé,
SECRETAIRE GENERAL: Eugenio Hintz,
TRESORIER-ARCHIVISTE: Antonio J. Grompöhe.

RÈGLEMENT POUR LA DISTRIBUTION DES FILMS

- ART. 1) Les films propriété de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant et ceux qui sont à sa disposition pour la distribution non commerciale, hors des programmes de la Cinémathèque, pourront être utilisés:
- a = En exhibitions privés des cine clubs et d'institutions cultureles semblables;
 - b = En exhibitions organisées par d'autres cinémathèques a-filiées à la Fédération Internationale des Archives du Film;
 - c = Comme moyen d'échange national ou international entre cinémathèques et institutions semblables.
- ART. 2) Aux effets établis dans l'article précédant, la Commission Directrice de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant informera périodiquement aux institutions mentionnées les films qui composent son stock, ainsi que les conditions établies pour la fourniture des mêmes.
- ART. 3) La Commission Directrice se chargera de choisir les films pour les mettre en circulation entre les institutions culturelles et fixer les tarifs -- pour chaque programme, destinés à la conservation des films.
- ART. 4) Le Secrétaire Général devra mettre à la considération de la Commission Directrice dans les deux premiers mois de chaque année, la liste des films qui sont à disposition. La Commission Directrice devra accepter par majorité absolue le stock définitif et les tarifs correspondantes.
- ART. 5) On comprend par "Cine Club" toute association de caractère non lucratif, dont l'objet principal soit l'exhibition des films en réunions privées ou publiques dans lesquels les associés aient entrée libre. Les Cine Clubs doivent contribuer par tous leur moyens au développement de la culture, des études historiques, de la technique et de l'art cinématographique, ainsi qu'au développement d'un échange culturel entre les peuples et à l'encouragement du film experimental.

ART. 6) Toutes les institutions autorisées par ce règlement a l'exhibition des films de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant, doivent suivre les conditions suivantes:

- a = Les sollicitudes des films doivent être adressés, par écrit au Secretariat Général de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant, Florida N° 1474, Montévidéo, en spécifiant le titre ou numéro du programme, endroit, jour et heure annoncés pour l'exhibition.
- b = Toute sollicitude qui n'ait plus d'une dizaine de jours en a-vance de la date de l'exhibition pour Montévidéo, et de quin-ze jours pour l'intérieur de la République, ne sera pas con-siderée par la Cinémathèque du Cinéma Indépendant.
- c = Les dépenses du transport des films se trouve a la charge du solliciteur qui devra régler en avance au Secretariat le prix signalé pour louer le programme.
- d = Le solliciteur sera responsable de perte ou de destruction et de tout autre dommage qui pourrait arriver au matériel, des la sortie de la Cinémathèque jusqu'a son retour. Aussi il sera responsable s'il y a du retard dans la restitution des films, dans l'emploi des memes, ou dans le destin non autorisé par la Cinémathèque du Cinéma Indépendant.

ART. 7) Aucun des films de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant, pourra être montré hors de ses programmes, sauf autorisation spéciale de la majorité de la Commission Directrice.

ART. 8) La Cinémathèque du Cinéma Indépendant se reserve le droit de suspendre l'envoi des films aux institutions qui ne suivent pas les conditions établies dans ce Reglement.

Approuvé en séance de la Commission Directrice de la Cinémathèque du Cinéma Indépendant, a Montévidéo, le 23 Avril, 1953.-

SIGNÉ: José Carlos Alvarez Olloniego, Alberto Mántaras Rogé,
Eugenio Hintz et Antonio J. Grompone.-

LISTE DE FILMS

35mm.

A NIGHT IN THE SHOW (Charles Chaplin)
VOYAJE A JUPITER (Segundo de Chomon)
DON AND BILL (Comedie americaine)
A DOG'S LIFE (Charles Chaplin)
ARGENTINA DOCUMENTAL (doc. argentin)
FUTBOL INTERNACIONAL (actualités, Montevideo 1930)
CONFRATERNIDAD URUGUAYO-ARGENTINA (actualités)
MAR DEL PLATA (doc. argentin)
THE FIREMAN (Charles Chaplin)
ALMA TIROLESA (William Dieterle)
EL MILAGRO DE SANTA TERESITA (Julien Duvivier)
EL TIGRE (doc. argentin)
LE SIECLE DE LOUIS XIV (Lorent Heillbron)
LA FEMME DU PUISATIER (Marcel Pagnol)
ALLARME SUL PRATO (Sergio Boffano)
ROSTROS QUE ACUSAN (inconue)
LA CHUTE DES ROMANOFF (inconue)
EL LOCO DE LA CARABOLA (primitif Pathé)
ATILA (Febo Mari, 1916)
EL LOCO BRAVO (com. americaine)
EL HOMBRE DE HIERRO (serial americain, fragment)
RASPUTIN, THE BLACK MONK (Arthur Ashley, 1917)

16mm. LE CINEMATOGRAPHE LUMIERE, 1895
PARIS (documentaire)
GRASS (E. Schoedsack & J. Cooper)
A LA CONQUETE DU POLE (G. Meliès)
LA TOUR (René Clair)
THE GREAT TRAIN ROBBERY (Edwin S. Porter)
DE BRUG (Joris Ivens)
ZEE (Van Neyhenoff)
SINPHONIE DIAGONALE (Viking Eggeling)
RITMUS 21 (Hans Richter)
PORTHY MILLION PEOPLE (Cavalcanti & Watt)
LISTEN TO BRITAIN (Humphrey Jennings)
POOL OF CONTENTMENT (Richard Massingham)
INDUSTRIAL BRITAIN (Robert Flaherty)
VOETBALL (Laan)
LONDON CAN TAKE IT (Harry Watt)
TRAILERS (Richard Massingham)
TRADE TATTOO (Len Lye)
EL TRANVIA (Documentaire de l'atelier)
EXTASE (Machaty)
NORTH SEA (Harry Watt)
A DIARY OF TIMOTHY (Humphrey Jennings)
PETT & POTT (Cavalcanti)
SONG OF CEYLON (Basil Wright)
LE SANG D'UN POETE (Jean Cocteau)
L'AIGLE NOIR (Valentino)
A WELCOME TO BRITAIN (A. Asquith & B. Meredith)
WATERS OF TIME (Basil Wright)

MAX ET LE QUINQUINA (Max Linder)
L'IDEE (Bartosch & Masserel)
A PROPOS DE NICE (Jean Vigo)
PAR 18 METRES DE FOND (Yves Cousteau)
UNE NUIT SUR LE MONT CHAUVE (Alexeieff & Parker)
DE NEEDE FARGEN (Carl T. Dreyer)
LE MONDE DE PAUL DELVAUX (Henri Stork)
LA JOIE DE VIVRE (Hoppin & Gross)
TURAY (Enrico Gras)
ENTR'ACTE (René Clair)
ARABESQUES (~~Primitif Français~~) (G. DULLAC)
LE CHEVAL EMBALLE (Primitif-français)
INFERNAL CONTORSSIONISTE (Primitif Français)
LES PIEDS NICKLES (Primitif français)
MENILMONTANT (Dimitri Kirsanoff)
CHANTS POPULAIRES (Mac Laren)
FEDLE-DE-DEE (Mac Laren)
CADET ROUSSEL (Mac Laren)
LITTLE FANTASY (Mac Laren)
EMILUNND DIE DETEKTIVE (Gerhardt Lamprech)
JOSE ARTIGAS (Enrico Gras)

Montevideo, Octobre, 1953